

garçon de 16 à 17 ans pour être élevé à l'école de Mars, tous les jeunes gens de cet âge étant trop petits et trop faibles.

Le 24 mars 1793, la municipalité ouvre un registre pour les enrôlements volontaires des citoyens. Pendant trois jours consécutifs personne ne se présente pour se faire inscrire. Les citoyens en âge de tirer au sort demandent et obtiennent un délai de trois jours. Le 28 mars, à leur requête, la municipalité accorde un nouveau sursis de quelques jours. Elle décide en même temps que des commissaires choisis parmi les jeunes gens de la commune se transporteront chez les citoyens possédant des immeubles sur la paroisse de Savigny, pour leur demander ce qu'ils voudraient donner afin de faire une somme à chaque citoyen qui aura le sort. Il est d'abord convenu que chacun donnera ce qu'il voudra. Mais comme personne ne donnait rien, le 1^{er} avril une nouvelle délibération taxe les propriétaires, selon leurs moyens pour faire un gage à chaque soldat. Ceux dont l'imposition foncière est au-dessus de 20 livres, en paieront la moitié en plus ; ceux dont l'imposition est de 5 à 20 livres, en paieront le quart ; ceux qui sont imposés pour moins de 5 livres paieront ce qu'ils pourront.

Grâce à ce marchandage, la commune put enfin fournir son contingent militaire.

En somme, l'impression du lecteur qui a parcouru les deux cents pages du registre de la municipalité de Savigny sous la Révolution, est celle que produit d'habitude la lecture des documents originaux de cette terrible époque. On y voit beaucoup de désordre dans les esprits et les ins-